

Aides au transport électrique

Comment obtenir une aide pour un vélo ou une voiture électrique ? Quelles sont les primes au niveau local et national ?



Les aides pour le vélo électrique

Plusieurs aides existent pour vous aider à investir dans un vélo à assistance électrique.

A ce jour, la ville ne propose pas de subvention pour l'achat d'un vélo. Néanmoins, Île-de-France Mobilités accorde aux Franciliens une aide pouvant aller jusqu'à 600 euros, pour les vélos achetés après le 1er décembre 2019.

2 types de vélo électrique sont éligibles :

- **Vélo à assistance électrique (VAE) neuf** : 50% du prix TTC, aide plafonnée à 500 € (éventuelle aide locale comprise, pour les non-Villeparisien)
- **Vélo cargo avec assistance électrique neuf** : 50% du prix TTC, aide plafonnée à 500 € (éventuelle aide locale comprise, pour les non-Villeparisien)

Certains accessoires de sécurité (panier, casque, antivol) sont également éligibles et rentrent dans le calcul de l'aide proposée, s'ils figurent sur la même facture que le vélo.

1 vélo non électrique est également éligible :

- **Vélo cargo sans assistance électrique + accessoires de sécurité** : 50% maximum du prix TTC, aide plafonnée à 500 € (éventuelle aide locale comprise, pour les non-Villeparisien)

Une location longue durée d'un vélo électrique avec la Région Ile-de-France

[Véligo](#), ce n'est pas seulement la location d'un **vélo électrique rien qu'à vous pendant 6 mois**. C'est tout **un ensemble de services et d'équipements**. À vous la sérénité !

Les aides pour la voiture électrique ou à l'hydrogène

Deux aides existent pour vous aider à investir dans une voiture électrique ou à l'hydrogène.

- [Jusqu'à 2.500 euros pour les particuliers et les petites entreprises](#) transformant la motorisation de leurs véhicules de thermique vers électrique ou à hydrogène
- [Jusqu'à 9.000 euros pour les petites entreprises](#), notamment artisanales, faisant l'acquisition de véhicules propres pour leurs activités professionnelles

Deux nouvelles aides ont été ajoutées depuis le 1er octobre 2021.

- [Jusqu'à 6.000 euros pour les particuliers](#) des territoires de grande couronne travaillant dans la zone à faibles émissions (ZFE) qui remplaceront leur ancien véhicule thermique (Crit'Air 3, 4, 5 ou non-classé) par une voiture électrique ou à hydrogène
- [Jusqu'à 15.000 euros pour les très petites entreprises](#) achetant un camion-magasin électrique ou hydrogène dans le but de créer une activité de commerce ou artisanat ambulant dans des communes rurales d'Île-de-France.

Documents

[Attestation de non attribution financière VAE CARPE](#)

[Attestation de non attribution financière vélo assistance électrique](#)

Liens utiles

[Développement d'un réseau de voies vertes en Seine-et-Marne](#)

[Véligo](#)

[Une prime à l'achat pour vélos à assistance électrique, vélos cargo, vélos pliants ou vélos adaptés](#)

[Faire une demande pour un vélo électrique en ligne](#)

[Véhicules propres : nouvelles aides pour les entreprises et les particuliers](#)

[Faire une demande pour une voiture électrique en ligne](#)